COMMUNE DE SAINT DENIS DGA/ EM / Ressources Humaines

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 17 décembre 2016 Rapport n° 16/7-46

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Pour répondre aux besoins des services, il est proposé la création d'emplois temporaires répondant à un accroissement d'activité.

Pour faire face à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire d'activité, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents contractuels, conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cas, le contrat est établi pour une durée maximale de 12 mois, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

Ces emplois sont définis en annexe.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par : Gilbert ANNETTE Le 26/12/2016 17:43

COMMUNE DE SAINT DENIS

CONSEIL MUNICIPAL Séance du samedi 17 décembre 2016 Délibération n° 16/7-46

OBJET GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION D'EMPLOIS
REPONDANT A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 16/7-46 du Maire;

Vu le rapport de Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Affaire Générale / Entreprise Municipale,

Sur l'avis favorable de ladite Commission;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve la création des emplois répondant à un besoin en personnel lié à un accroissement temporaire de l'activité figurant à l'annexe jointe conformément à l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Signé électroniquement par : Gilbert ANNETTE Le 22/12/2016 21:54

CREATION D'EMPLOIS REPONDANT A UN BESOIN EN PERSONNEL LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
Renfort d'effectif	Tous services	ဇ	Fonctions diverses de catégorie A	niveau II (minimum) ou équivalent	Entre 2 460,45 € et 4 638,90 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Renfort d'effectif	Tous services	5	Fonctions diverses de catégorie B	Niveau IV (minimum) ou équivalent	Entre 2 298,30 € et 3 426,30 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Renfort d'effectif	Tous services	Sig Re élect Gilbert ANI Le 22/12/2	Fonctions diverses de catégorie B	Niveau V (minimum) ou équivalent	Entre 1 486,32 € et 1 884,53 € bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis en séance du samedi 17 décembre 2016 et annexé à la Délibération n° 16/7-46	pal de Saint-Denis 7 décembre 2016 on n° 16/7-46	roniquement par : NETTE 016 21:54			

AR CONTROLE DE LEGALITE : 974-219740115-20161227-16746-DE en date du 27/12/2016 ; REFERENCE ACTE : 16746